

**GRUPE DE TRAVAIL THÉMATIQUE « JARDIN » — Séance du 5 Juillet 2007**

Présidence

Monsieur Yves CONTASSOT

**Adjoint au Maire de Paris chargé de l'Environnement, de la Propreté,
des Espaces verts et du traitement des Déchets**

Participants

Monsieur Thierry LE ROY

Garant de la concertation

Monsieur Alain LE GARREC

Conseiller de Paris

Agence SEURA

Monsieur Jean-Marc FRITZ

Monsieur Philippe RAGUIN

Monsieur Mathieu-Hô SIMONPOLI

Association « Paris les Halles »

Monsieur Olivier PERAY

Union Départementale 75 CFE-CGC

Monsieur Paul GROS

Conseil de quartier des Halles

Madame Dominique GOY-BLANQUET

**Comité de soutien et promotion du jardin d'aventure
des Halles**

Madame Laetitia MOUGENOT

Syndic 51-53 rue St Sauveur

Monsieur Aron MIZRAHI

Association « Curiositas »

Monsieur BOUSSAUD

Directrice de l'urbanisme

Madame Catherine BARBE

Ville de Paris / DU - SDA

Monsieur François BODET

Ville de Paris / DPJEV - SPA

Monsieur Thierry PHILIPP

Monsieur Maurice SCHILIS

Monsieur Christian DAUNAT

Institut d'Urbanisme de Paris

Madame Jodelle ZETLAOUI - LEGER

EPPPUR

Monsieur Pierre DIMEGLIO

Association « Jardiniers du 4^{ème} »

Monsieur Guy DEPROIT

Association « Glob'Halles »

Madame Dominique MAGNIETTE

Monsieur Régis CLERGUE DUVAL

Collectif « Beaubourg les Halles »

Monsieur Alexandre MAHFOUZ

Association « Accomplir »

Monsieur Gilles POURBAIX

**Association « Vivre dans le quartier des Halles
– Montorgueil – Montmartre – St Eustache »**

Madame Françoise THOMAS

Cabinet de Jean-Pierre Caffet

Monsieur Renaud PAQUE

Ville de Paris / DPJEV - SEJ

Madame Sophie GODARD

M. YVES CONTASSOT, ADJOINT AU MAIRE DE PARIS CHARGÉ DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROPRIÉTÉ, DES ESPACES VERTS ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS :

J'ai proposé que cette réunion ait lieu ici, pour que celles et ceux qui ne l'avaient pas encore vue, en maquette ou en dessin, reproduite dans la presse, puissent voir la maquette telle qu'elle a été présentée au jury vendredi dernier.

Par ailleurs, à partir de mercredi 17 heures, vous pourrez, si vous le souhaitez, venir ici pour voir l'ensemble des maquettes du concours. Toutes les maquettes seront exposées. Donc, vous pourrez comparer les différentes réponses des 10 équipes. Vous aurez l'occasion de voir comment les unes et les autres ont pensé répondre aux questions qui leur étaient posées. Je ne peux pas en dire plus, chacun se fera son opinion.

Ce soir, nous allons parler exclusivement des jeux. Pour la question de la cohérence entre le jardin et le forum, je vous l'avais dit déjà il y a un moment, nous aurons donc une réunion à l'automne pour voir comment s'effectue la jointure entre le jardin et le forum. D'ici là, David MANGIN et Patrick BERGER vont travailler ensemble, et c'est déjà acté, pour qu'ils étudient des propositions correspondant à ce qui déjà été acté largement.

Je voudrais juste vous lire quelques lignes du texte, qui sera sans doute un jour public, mais il faut qu'on demande à Patrick BERGER son accord pour le rendre totalement public sur le site Internet.

« Le parc est agrandi par un abri à la dimension du site. Le projet se concrétise en une canopée architecturale qui poursuit celle des arbres et de la valeur d'usage public, pour se mettre à couvert de la chaleur ou des intempéries.

Le parc est prolongé visuellement jusqu'à la rue Lescot. Sa nature pénètre dans le patio, épouse le fond de ses reliefs. D'en bas, on est invité vers la perspective du parc, de la Bourse du Commerce et de l'Église Saint-Eustache.

Les trois niveaux de patio (à l'intérieur) ainsi que la continuité créée entre le parc et le niveau S1 du patio sont des espaces extérieurs publics aménagés dans le prolongement du dessin du parc.

Une transition sera opérée entre un parc totalement végétal et un patio composé d'espaces végétalisés et d'espaces minéraux ».

Il définit assez bien sa conception, d'un côté le jardin totalement végétalisé et de l'autre côté une partie des patios composés d'espaces végétalisés. Les choses sont assez claires, et il le dit : « Il est dans le prolongement du dessin du parc ».

Sans trahir de secret, et ce fut l'un des éléments importants du débat, il considère que le jardin, tel qu'il est aujourd'hui et tel qu'il était dans le cahier des charges, est en cohérence avec son projet.

Je voulais le dire pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté.

Nous allons maintenant passer aux jeux. J'ai demandé à l'équipe SEURA de nous présenter l'état des lieux et de commenter le document que vous avez dû recevoir.

M. PHILIPPE RAGUIN, AGENCE SEURA :

Cette vue représente la présentation faite le 3 mai dernier. Nous avons défini dans les possibilités pour implanter les surfaces qui pouvaient accueillir des jeux, grosso modo deux grands secteurs :

1. Un secteur qui empiétait pour partie sur le mail actuel et pour partie sur la prairie.
2. Un secteur qui s'installait en lieu et place des salons que nous vous avons proposés lors des réunions précédentes.

Depuis, nous avons retravaillé et évolué.

Pour la solution en juin 2006, nous vous avons montré ce type d'image, en liaison avec le principe de la résille.

La résille est un module graphique. En fait, c'est une astuce technique pour appuyer le dessin et la composition. Nous vous avons présenté cela ainsi afin de montrer la souplesse que nous pouvions avoir quant à la destination de telle ou telle partie du jardin et du parc.

En dessous, il s'agit d'une des solutions que nous vous avons proposée en mai 2007. Nous arrivions à une surface équivalente de 3 670 m², soit l'équivalent en termes de surface à ce qui existe actuellement.

Depuis cette mise en place d'aires de jeux closes d'une surface équivalente, nous avons essayé de trouver une surface d'un seul tenant d'environ 2 500 m² pouvant accueillir à terme un jardin dit d'aventure destiné aux 7-11 ans.

Nous avons cherché toujours dans ce secteur sud plusieurs hypothèses de travail, que nous avons écartées pour les principales raisons suivantes. En fait, elles venaient en contradiction avec les souhaits de traversées possibles nord-sud, même si celles-ci n'étaient pas totalement matérialisées dans la partie nord de la prairie.

Ce sont les schémas que nous avons écartés, pour retenir finalement cette solution qui maintient en fait un accès jusqu'au cœur du jardin en nord-sud. On trouve à gauche sous une partie du mail, et en empiétant un peu plus sur le secteur sud de la prairie, 2 500 m² d'un seul tenant qui pourrait être le lieu d'un jardin d'aventure.

On arrive à trouver également toujours au nord du mail, et pour partie installés sous le mail 1 370 m² de surfaces pour des petits et des tout-petits. Naturellement, nous avons mis un pointillé pour montrer que nous n'avons pas fait les choix de privilégier tel ou tel type de catégorie d'âge.

Par contre, en bas, il nous semble important de pouvoir retrouver l'idée des salons initiaux pour des jeux plus calmes, du type jeux de société (échecs, dames, etc.), afin de retrouver un esprit sur la rue Berger un peu plus apaisé.

On arrive à dégager les 2 500 m² pour une surface de jeux d'aventure.

Voilà où nous en sommes dans la répartition des surfaces de programmes.

Nous avons exploré une deuxième chose, en lieu et place de l'actuelle serre tropicale (située sur ce plan de masse sous le pointillé rouge). Nous souhaitons en réorientant et en réorganisant l'accès récupérer la volumétrie de la serre tropicale qui pose des gros problèmes en termes de logique de développement durable. Il faut maintenir des plantes au chaud, des plantes de pleine lumière mises au niveau - 2 ou - 3, donc il faut apporter de la lumière artificielle pour les maintenir. Ainsi, il y a une relative incohérence, même si cela pourrait correspondre il y a une dizaine d'années à quelque chose d'ambitieux et de souhaitable.

Donc, en récupérant la volumétrie de la serre et en organisant les déplacements et les accès à cet emplacement, nous réussissons à récupérer l'ancienne volumétrie de la Porte du Jour.

C'est en surface l'état existant à gauche. En rouge, ce sont les surfaces visibles mais inaccessibles. A droite, c'est l'idée que nous vous proposons, c'est-à-dire niveler et récupérer cela de plain-pied.

Je reviens un peu en arrière sur mes propos. Donc, récupérer le vide et la volumétrie de la serre tropicale pour installer à droite le travellator. A l'emplacement de l'accès actuel, nous récupérerons un volume couvert sur lequel il serait possible d'installer une surface de jeux à l'abri, par exemple une aire de jeux d'escalade.

Nous aurions une volumétrie possible dans une surface au sol d'environ 500 m², la plus grande hauteur disponible serait d'environ 7 à 8 m² et la plus faible aux environs de 4 m².

Finalement, l'accès au forum depuis la Porte du Jour se ferait au moyen de travellators. En venant de l'extérieur, sur la gauche, nous avons une vue sur la piscine et sur la droite une vue sur des jeunes en train de pratiquer la technique d'escalade. Cela peut être une réappropriation intéressante de ce lieu, plutôt que le réaffecter immédiatement à des services voire à des annexes commerciales.

Voilà où nous en sommes dans la répartition des programmations en termes de surfaces.

M. YVES CONTASSOT :

Merci Philippe RAGUIN. Nous pouvons maintenir quelques éléments, notamment dans un premier temps la répartition des superficies.

Vous vous souvenez de notre dernier débat avec les questions légitimes sur les superficies respectives et totales. La suggestion faite tout à fait in fine de la réunion : voir si l'on pouvait rechercher, y compris pour les ados (car c'étaient eux qui étaient visés) des espaces couverts pour leur permettre d'avoir des activités adaptées et diversifiées. C'est le sens de la proposition.

Dans cette partie d'aire de jeux, les 500 m² n'y figurent pas, il faut les rajouter. On est même au-delà de ce qui avait été dit sur les aires de jeux au total du jardin. Pour l'instant, je voudrais à ce stade que vous puissiez réagir

sur la localisation, ce qui ne veut pas dire que les enfants n'ont pas le droit d'aller ailleurs, mais que cela leur est réservé.

Par rapport à ce qui avait été demandé sur les jardins des petits et des tout-petits, une proposition de segmentation est faite pour tenir compte des demandes formulées de ne pas forcément les mettre de manière indifférenciée, plus la demande formulée de salons de jeux spécifiques.

M. OLIVIER PERAY, ASSOCIATION « PARIS DES HALLES » :

Juste une question d'information avant le débat. Le jardin d'aventure projeté ainsi que les jardins des petits couvrent une partie importante des arbres qui sont déjà plantés.

Que comptez-vous faire des arbres ? Comptez-vous les intégrer à l'intérieur des jeux ou les planter ailleurs ? Comment comptez-vous gérer cette présence d'arbres à cet endroit ?

M. PHILIPPE RAGUIN :

Dans l'immédiat, c'est une surface qui est proposée. Quand nous en serons à la définition exacte des jeux et à leur implantation, soit les plasticiens ou les gens qui travailleront sur ces jeux intégreront ces arbres et en tireront parti ; soit certains seront déplacés et replacés ailleurs, dans la mesure où la technique nous y autorisera.

M. YVES CONTASSOT :

L'idée essentielle de base consiste à en maintenir le maximum. Le fait que là les jeux soient en partie à l'ombre, en partie au soleil, pour tenir compte que l'été, il est préférable d'être à l'ombre des arbres qu'en plein soleil et en même temps avoir des possibilités de s'en échapper à certains moments pour être davantage sur des parties ensoleillées ; il faut avoir un mixte des deux.

L'idée principale est que sous les arbres, ce soient plutôt des jeux plus bas et en dehors des arbres s'il faut monter.

Je rappelle que l'objectif est de maintenir le maximum d'arbres sur ce mail. Il n'y a pas de raison d'abattre des arbres par principe.

C'est aussi une question de lisibilité du dessin et de repérage.

M. JEAN-MARC FRITZ, AGENCE SEURA :

C'est aussi pour cela que cette localisation nous intéressait, car elle est à cheval sur une zone d'arbres et sur une zone dégagée. Pour la conception de ce jardin d'aventure, c'est idéal. Il suffit de se répartir et de jouer avec ces arbres.

Nous prêchons pour la pérennité de ce mail d'arbres, et même pour le booster, quitte à modifier petit à petit le houppier en retirant les rameaux les plus bas et en faisant monter les arbres. C'est aussi pour cela que nous sommes positionnés là.

M. GILLES POURBAIX, ASSOCIATION « ACCOMPLIR » :

Nous souhaiterions questionner la position des jeux, qui sont tous au sud du jardin. Ce qui veut dire qu'ils sont à l'ombre tout l'hiver, par l'ombre projetée par les bâtiments.

Comme la pelouse sera fermée l'hiver, il ne restera pas beaucoup d'endroits pour aller avec des enfants où il y a une température acceptable. Actuellement, le jardin des enfants qui se trouve près du Jardin Lalanne en hiver, s'il y a du soleil, est parfait. Il est abrité, se trouvant dans un trou.

Pourquoi concentrer tous ces jeux en un seul et même endroit, et non pas les éparpiller dans le jardin pour qu'on ait à la fois le choix entre de l'ombre et du soleil ? A Paris, même avec le changement climatique, il ne fera jamais 25°C l'hiver.

Je ne vois pas du tout où vont aller jouer les boulistes. Ils sont carrément virés du jardin.

M. JEAN-MARC FRITZ :

Votre question comporte plusieurs points. Nous n'avons pas produit d'héliodon de cette partie. Nous pouvons le faire, mais en vous en montrant vous verrez bien que les immeubles riverains de la rue Berger ne portent pas ombre sur les deux lignes supérieures des arbres.

Cela a été présenté dans le cahier des charges. Un héliodon, c'est en fait la représentation graphique des ombres portées par des édifices. C'était demandé dans le concours et cela a été fourni par tous les concurrents.

Clairement, les bâtiments qui sont rue Berger ne portent pas ombre sur les files d'arbres sous lesquelles nous proposons d'implanter les jeux.

Cette répartition nous intéresse, car une partie peut toujours être au soleil et une partie toujours à l'ombre.

La répartition en pourcentage montre un peu plus de 50 % au soleil et un peu moins à l'ombre ; ce qui correspond à la situation actuelle sur le jardin d'aventure.

Donc, nous respectons à peu près l'esprit de répartition soleil et ombre sur ce secteur.

Quelle était votre deuxième question ?

M. GILLES POURBAIX :

Les boulistes ?

M. JEAN-MARC FRITZ :

C'est également une donnée qu'on a prise en compte pour la localisation. En fait, initialement, on s'était dit qu'il valait mieux épaissir plus le jardin et descendre aller chercher les files d'arbres plus basses.

La qualité de ce mail porte sur les perspectives, l'usage que l'on peut en faire pour la promenade, et l'usage qu'en font les boulistes pour s'installer. Là, on laisse des linéaires.

Nous sommes allés voir plusieurs fois le nombre d'équipes de boulistes simultanées. Nous nous sommes rendus compte que, si on laissait tout le linéaire, nous répondions aux actuelles installations de boulistes, tout en gardant les trois files d'arbres et deux voûtes arborées.

La voûte au-dessus est utilisable par les boulistes sur la totalité de la longueur et celle en dessous est utilisable pour la promenade pour parcourir l'ensemble du jardin. Donc, c'est bien une donnée que nous avons prise en compte pour la localisation et le positionnement de ces jeux.

Pourquoi mettre tous les jeux dans ce secteur ? Une des données fondamentales du projet consiste à dégager une grande prairie pour tous les usages, pour tous les publics et aussi pour les enfants, pour les adolescents pour profiter d'un vaste espace et pour rester dans l'esprit d'un jardin qui ne serait pas cloisonné.

S'il doit y avoir cloisonnement, même si nous n'en sommes pas partisans, nous comprenons très bien que pour les jardins des petits et pour un jardin d'aventure, il faut des espaces cloisonnés. Ces cloisonnements sont mieux situés dans le secteur sud, ce qui permet un très vaste espace, très agréable pour tous les publics dans la partie supérieure.

Voilà pourquoi nous proposons cette répartition qui nous paraît plus pertinente.

M. YVES CONTASSOT :

Sur l'accessibilité de la pelouse, aujourd'hui, plus les pelouses sont grandes, moins elles sont fermées. Les très grands parcs n'ont pas leur pelouse fermée l'hiver. Ce sont les parcs plus petits, qui connaissent une suroccupation, donc on est obligé de fermer les pelouses pour qu'elles se régénèrent. Plus la pelouse est grande, moins il est nécessaire de la fermer l'hiver.

Nous prévoyons la possibilité de fermer en implantant tout autour de la pelouse, et éventuellement en la segmentant des systèmes qui nous permettraient très facilement dans des fourreaux de mettre des piquets et des petites clôtures, sans abimer quoi que ce soit.

C'est ce que nous faisons sur tous les nouveaux parcs. Cela marche assez bien. Nous le prévoyons au cas où il faudrait éventuellement, suite à une manifestation ou dégradation invraisemblable, pouvoir en maintenir l'accès interdit ponctuellement, l'instant qu'elle se régénère.

Il n'est pas à ce stade, compte tenu de sa taille, envisagé de la fermer six mois, en tout cas pas dans les projets pour l'instant. C'est tout l'intérêt d'avoir une grande pelouse.

MME LAËTITIA MOUGENOT, « COMITÉ DE SOUTIEN ET DE PROMOTION DU JARDIN D'AVENTURE DES HALLES » :

D'abord, merci d'avoir trouvé 2 500 m² pour le jardin d'aventure.

Juste une question, j'aimerais être sûre qu'à cet endroit-là, on peut effectivement recréer le même type d'espace que celui actuel, c'est-à-dire un espace où sur la dalle on pourra poser des choses lourdes, où l'on pourra mettre de l'eau (pas forcément un volcan), mais qu'on puisse monter des choses.

Nous voudrions être certains que dans deux ans, on ne nous dise pas que techniquement, finalement, ce n'est pas possible, et qu'il faille reprendre la bataille depuis le début et vous redemander le maintien du Jardin Lalanne, tel qu'il est, là où il est.

M. YVES CONTASSOT :

Pouvez-vous répondre sur la solidité de la dalle ? Je ne suis pas inquiet, mais allez-y.

M. JEAN-MARC FRITZ :

C'est un endroit où nous avons déjà 2 m de charge entre la dalle. C'est l'un des endroits où les concepteurs, dès le début, ont prévu le plus de portance du fait de la mise en place du mail.

Un jardin d'aventure, ce n'est pas très lourd. Un mètre d'épaisseur de sol pèse plus de 2,2 t, car on prend le sol mouillé en charge. A 2 m, cela prend déjà 4 t. Ce n'est pas ce que l'on va rajouter dessus, on a les marges pour porter. Cela ne porterait pas un bâtiment, mais sans problème un jardin d'aventure. Ce sont des édifices relativement légers, et les mouvements de terre y sont compensables.

MME LAËTITIA MOUGENOT :

Peut-on y mettre de l'eau ?

M. JEAN-MARC FRITZ :

Oui bien sûr. Même si cela peut paraître bizarre, l'eau est plus légère que la terre mouillée. Elle est largement deux fois plus légère. Après, il y a toute sorte de moyens de compenser le poids des choses qu'on rajoute, simplement en mettant en place des matériaux légers, comme des argiles expansés, des boules de polystyrène, technique extrêmement courante permettant de recharger encore beaucoup plus.

D'ailleurs, ce sont des techniques employées pour d'autres zones plantées dans le jardin. Il n'y a aucun problème de ce côté-là.

MME LAËTITIA MOUGENOT :

Si l'on peut bien mettre un jardin d'aventure à cet endroit, que prévoyez-vous ?

Concernant le filet d'araignée, qui doit remplacer l'ancien, les entreprises ne veulent pas s'engager sur la création d'un filet qui n'entre pas dans les normes utilisées habituellement. Je ne peux pas m'empêcher de m'inquiéter.

Si vous leur demandez de construire une espèce de volcan ou quelque chose d'un peu fabuleux comme cela, on aura du mal à trouver des créateurs de jeux prêts à le faire.

Qu'avez-vous envisagé ? Avez-vous réfléchi à la façon dont vous allez pouvoir créer un espace différent qui ne sera pas exactement la réplique des jeux NF actuels ? C'est important.

La dernière fois, l'atelier Delaunay a proposé un concours ; c'est peut-être une idée à exploiter. Y avez-vous pensé ?

M. YVES CONTASSOT :

Vous avez raison, nous avons des difficultés, et vous le savez car nous vous tenons informés au fur et à mesure de la remise aux normes du Jardin Lalanne.

Effectivement, les entreprises ne veulent pas engager leurs responsabilités pénales. Si elles nous font quelque chose qui n'est pas aux normes et si par malheur il arrivait un accident, l'entreprise est responsable au même titre que les responsables des parcs et jardins et les élus de la Mairie de Paris. Évidemment, une entreprise n'a pas envie de s'impliquer, et c'est bien la difficulté.

Tout ce qui sera fait sur le jardin, quel que soit l'endroit, dans les trémies ou au-dessus, devra être conforme à la réglementation. Cela ne veut pas dire avoir nécessairement les jeux sur catalogues tels qu'on les connaît. Ce sont deux notions totalement différentes.

On n'est pas du tout dans la logique d'acheter des jeux sur catalogues, mais bien dans celle de faire travailler des créateurs, probablement sous forme d'un concours (la décision n'est pas totalement définitive, mais on s'oriente vers ce principe), pour qu'ils nous fassent des propositions d'aménagement des aires de jeux, avec des choses spécifiques, construites mais qui devront répondre aux normes.

Les normes des laboratoires portent sur des hauteurs de chute, d'arrêtes, de pincement, de matériaux. Tout cela devra être totalement réglementaire. Mais sur la forme, les couleurs, les hauteurs, ils devront faire preuve de création originale. Nous ne sommes pas du tout dans la logique d'acheter des jeux sur catalogues.

De la même manière, notre idée est que ce jardin soit fait le plus rapidement possible, avant qu'on démolisse le reste et qu'il y ait une espèce de continuité. Patrick BERGER et David MANGIN devront le finaliser très finement. C'est un objectif majeur.

S'il doit y avoir des emprises de chantier ou autres, il faudra vraiment que cette sonde soit sanctuarisée. C'est une demande forte qui est faite : que l'on aille très vite à la transition, qu'on ne se retrouve pas pendant deux ou trois ans sans rien.

A la limite, s'il y a un peu moins de pelouse ou autre chose, c'est plus facile que l'absence de jeux. Cela fait partie de ce que nous voulons faire.

M. OLIVIER PERAY :

Je voudrais juste faire une parenthèse. Je sais que nous sommes ici pour parler des jeux et de leur répartition, mais on en parle actuellement sur un plan dont beaucoup d'entre nous ne veulent pas.

Le fait qu'on n'en parle pas aujourd'hui ne devrait pas valoir acceptation de notre part du plan tel qu'il nous est proposé. Je pense notamment à la Place René Cassin, à la lisière Est qui à notre sens est trop minéralisée, etc. problèmes que l'on connaît déjà.

Je voudrais juste insister là en disant que nous n'en parlons pas aujourd'hui, mais il est bien évident que nous aimerions revenir sur ce sujet, et notre silence ne vaut pas acceptation.

Merci beaucoup.

M. YVES CONTASSOT :

Je répète mes propos précédents. Il y aura une réunion sur la lisière. J'ai également dit, y compris Patrick BERGER, puisque j'ai lu son texte, qu'il ne remet pas en cause le dessin et qu'il s'inscrit bien dans la continuité de ce dessin.

Je ne vais pas vous dire qu'on va redessiner le Jardin. Qu'il y ait des ajustements « oui », mais pour le reste je ne vais pas vous dire qu'on va rouvrir une discussion en effaçant tout et en recommençant.

J'ai eu l'occasion de le dire, il y a eu des arbitrages, des décisions, nous sommes sur cette économie générale. Il peut encore y avoir des ajustements, bien évidemment et il y en aura encore nécessairement, y compris parce qu'on va découvrir des subtilités, des potentiels nouveaux.

Je souhaite que les bâtiments pour les parcs et jardins ne soient pas construits et que nous trouvions une autre solution. Il y a de telles choses qui bougeront encore. Ne disons pas entre nous car ce serait se tromper collectivement que l'économie générale n'est pas celle-là.

J'entends en même temps que cela ne vaut pas forcément acceptation du principe général, mais dans le cadre du refus général, il est important de savoir si la localisation est acceptable ou pas.

On pourrait souhaiter inverser telle ou telle chose dans ce schéma, même si ce n'est pas celui que certains souhaitent.

MME. DOMINIQUE GOY BLANQUET, CONSEIL DE QUARTIER DES HALLES :

Une des choses pour lesquelles tout le monde n'est pas forcément d'accord, c'est justement cette prairie qui est censée constituer l'entrée dans Paris. Personnellement, je trouve que ce n'est pas la porte de la ville idéale que d'avoir cette espèce de rêve de campagne qui est interdit d'occupation.

Je veux bien le fait que cela serve à tout le monde, mais en attendant...

(DANS LA SALLE : pourquoi interdit d'occupation ?)

MME. DOMINIQUE GOY BLANQUET :

Car on ne peut rien y mettre, c'est ce que l'on nous a dit tout à l'heure quand M. POURBAIX a justement proposé qu'il y ait peut-être une répartition différente. Nous avons l'impression que cela ressemble à des couloirs d'autobus, il y aura un couloir pour les boulistes, un pour les enfants et cette sorte de grand couloir, dont on ne sait pas très bien qui va l'utiliser, et cette sorte de grand couloir, dont on ne sait pas très bien en fait qui va l'utiliser et à quoi.

M. YVES CONTASSOT :

Je ne comprends pas bien votre demande, vous souhaiteriez que les jardins d'enfants ne soient pas clos, pour que tout le monde puisse y aller.

MME. DOMINIQUE GOY BLANQUET :

Non, pas du tout.

M. YVES CONTASSOT :

Dès lors que les jardins doivent être clos, il est plutôt intelligent, me semble-t-il, de prévoir des jeux d'enfants dans des lieux qui soient plutôt tempérés qu'en plein soleil. On ne va pas franchement vers une diminution de la chaleur en été.

Il existe un mail qu'on veut préserver et les prairies ne se mettent pas sous les mails d'une manière générale.

Il y a un certain nombre de logiques qui prévalent à l'organisation spatiale. Sauf à dire qu'on fait tourner la terre dans l'autre sens et que le soleil vient du nord (ce qui va être compliqué), on est bien obligé de faire avec des contraintes d'ensoleillement indiscutables à cet endroit-là.

MME. DOMINIQUE GOY BLANQUET :

Il y a des activités qui ne sont pas forcément en plein soleil ou au moment de la journée où le soleil tape le plus fort.

M. YVES CONTASSOT :

Il y aura des arbres et les enfants iront sur la prairie. Pourquoi voulez-vous qu'ils n'y aillent pas ?

MME. DOMINIQUE GOY BLANQUET :

Il n'y a pas que les enfants dans ce jardin ! On leur laisse beaucoup de place à ces enfants

M. YVES CONTASSOT :

C'est une demande forte.

MME. DOMINIQUE GOY BLANQUET :

Il existe d'autres activités et d'autres occupations.

M. YVES CONTASSOT :

Il y a eu une demande forte pour maintenir les superficies de jeux pour les enfants.

MME. DOMINIQUE GOY BLANQUET :

Je ne le conteste pas. Pour l'instant, on a tout tassé dans la partie sud et apparemment il n'est pas possible de mettre quoi que ce soit dans la partie nord ; c'est tout ce que j'ai dit. Je ne demande pas qu'on change la marche du soleil.

M. YVES CONTASSOT :

Encore une fois, c'est une question de conception. Si l'on ne veut pas une grande prairie ouverte pratiquement toute l'année et que l'on préfère des petites prairies, des petits espaces enherbés, fermés la moitié du temps, effectivement on segmente complètement le jardin. Et là, la moitié du temps, tous les espaces enherbés sont interdits ; c'est ce qui se passe dans les petits jardins.

Si l'on ne veut pas cela, il faut une superficie suffisamment grande pour diluer la pression sur la partie enherbée. Je n'y peux rien ; c'est ce que l'on constate dans tous les jardins. Un maire nous a proposé cela, et je pense qu'ici personne ne serait d'accord avec cela : une sorte de numéros clausus dans le jardin.

MME. DOMINIQUE GOY BLANQUET :

Non, je ne défendrai pas ce principe.

M. YVES CONTASSOT :

Et si possible limité aux gens de l'arrondissement, voyez ce que je veux dire ! Effectivement, ce n'est pas dans notre politique. Je pense qu'ici personne ne voudra soutenir ce genre de projets.

Mais, nous avons des contraintes de gestion et d'efficacité encore une fois pour qu'il soit le plus utilisable possible par le maximum de gens. C'est ce que dit M. BERGER, c'est son projet.

MME. DOMINIQUE GOY BLANQUET :

Pourquoi faut-il que tous les salons soient aussi au sud ? Puisque tout le monde a le droit d'aller dans la partie Nord, on n'est pas obligé d'enfermer les tables de joueurs d'échecs, qu'est-ce qui empêche qu'ils soient dans cette partie ?

M. JEAN-MARC FRITZ :

Ne rien construire dessus, c'est justement pour permettre que les gens y aillent. Pour nous, ce n'est pas du vide, mais un espace pour les gens et pas seulement pour les enfants. On parle beaucoup des enfants, car c'était le sujet, mais c'est pour les adolescents, pour les gens qui vont manger un sandwich, pour les personnes âgées, pour les amoureux le soir, etc.

Tous les traits, les segments qui s'enchaînent, que vous voyez sur le plan, sont des bancs. En fait, vous pouvez accéder très librement sur cette pelouse, vous asseoir soit dans l'herbe, soit sur ces bancs, et il y en a beaucoup, pratiquement le double du nombre actuel sur le site. Sur ces bancs, vous pouvez tenir salon, lire, jouer aux cartes, vous réunir, manger un sandwich, plein de choses. C'est un lieu pour les gens.

Pour moi, ce n'est pas un lieu pour rien, les gens c'est quelque chose.

MME JOELLE ZETLAOUI-LEGER, IUP - PAROLE DES HALLES :

En regardant le plan programme, nous avons une impression d'approche très fonctionnaliste de l'espace, même si l'on nous dit que la prairie sera multi-usages. On peut aussi craindre un usage dominant. Par exemple, les gens qui viennent jouer au foot peuvent prendre énormément de place. Donc, le multi-usage est toujours très relatif.

En concentrant tous les jeux d'enfants en bas, cela ne va-t-il pas créer un brouhaha assez important ? Y aura-t-il vraiment une tranquillité pour les salons de jeux (jeux d'échecs et autres) ?

Vous avez parlé de l'ensoleillement, mais comment maîtrisez-vous les bruits dans ces espaces et la mitoyenneté entre jeux et salons ?

M. YVES CONTASSOT :

Vous avez raison, vous posez deux vraies questions. Sur les usages, personne ne sait jamais à l'avance comment va vivre un lieu, qui va se l'approprier et quelle va être la répartition dans les usages ?

Sur la plupart des nouvelles prairies, il n'existe pas de jeux de foot, car on les traite d'un point de vue du nivellement de manière à ce que les joueurs de foot n'aient aucune envie d'y jouer. Les enfants de moins de 12 ans sont autorisés avec des petits ballons.

Mais les joueurs de foot, ceux qui viennent comme aux Invalides, avec crampons et vrai ballon de foot, ne jouent plus sur toutes les nouvelles prairies. On les a traitées en termes de dénivelé, d'implantation de bosquets ici ou là, quelques végétaux. Cela suffit, il n'est pas nécessaire de faire de la police dessus, ils ne viennent pas.

On a des expériences, la dernière étant la Cour du Maroc, le Jardin d'Éole, la prairie est pourtant grande mais il n'y a pas de jeux de foot, ni tellement d'arbres pour autant. Cela suffit à casser les espaces et l'envie d'y jouer.

Ce n'est jamais une garantie, je ne peux pas vous dire qu'il n'y aura jamais deux personnes qui vont se mettre dans un coin pour tirer des pénaltys. Mais entre cela et l'accaparement de l'ensemble de l'espace...

Nous nous rendons compte que les usages sur des pelouses sont extrêmement variés, des gens viennent et pique-niquent ; d'autres viennent pour lire ; d'autres viennent se faire des câlins « corrects »s (Des petits enfants viennent jouer car les parents préfèrent les avoir avec eux plutôt que sur les jeux. Nous voyons absolument tout, sauf que nous n'allons pas le réglementer, chacun en fera son usage, y compris les salariés le midi qui viendront casse-croûter.

Nous verrons comme cela vit, et c'est cela le plus important. Il faut aussi après être en capacité de faire vivre le projet et de voir si des ajustements sont possibles, lesquels, de quelle nature, s'il faut renforcer les végétaux à certains endroits en enlever à d'autres. Cela fait partie de la vie de n'importe quel jardin. Et il faut du temps avant qu'il trouve son équilibre.

Il est vrai que les jeux d'enfants font du bruit. Je suis surpris même de voir qu'aujourd'hui on a des plaintes de riverains à côté de jardins qu'on a créés

qui étaient en lisière de rues extrêmement circulées. Les gens estimaient que c'était intenable et maintenant ils disent que les gamins sont encore pires que les voitures. Quand on mesure le niveau sonore, très franchement, il n'y a pas photo.

Il n'y a pas des enfants toute la journée dans les parcs parisiens. Globalement, en dehors des vacances scolaires, les gamins sont plutôt à l'école. Il y a le mercredi et les week-ends. En même temps, la ville c'est la vie ; la ville ce n'est pas le silence. D'ailleurs, le silence n'existe pas naturellement.

Il faut et sans doute voir dans la partie traitement du sud du jardin d'aventure et du jardin des petits, pour voir en termes y compris de végétation, s'il faut procéder à un traitement un peu plus sophistiqué pour que la propagation des bruits ne s'effectue pas dans cette direction.

En même temps, je voudrais relativiser. Les résidents sont relativement loin. Certes, les gens qui viendront aux salons de jeux peuvent y venir en même temps que les enfants. Ils peuvent aussi s'installer ailleurs s'ils estiment que le niveau sonore est insupportable. On peut jouer aux échecs assis dans l'herbe, on n'est pas obligé d'être assis à une table.

Il y a aussi des usages. Des gens sont plus sensibles que d'autres au bruit. Des gens peuvent se concentrer dans un environnement sonore extraordinaire ; tout dépendra. Je ne veux pas figer les choses. Il est vrai qu'il faut étudier le sud des jardins pour éviter que les gamins viennent le plus au sud possible à proximité des autres joueurs, et que cela crée quelques frictions. Cela se traite.

M. GILLES POURBAIX :

J'ai une question de compréhension sur ce plan, que sont les choses en rouge qui apparaissent ?

M. PHILIPPE RAGUIN :

Ce sont des édicules ou des kiosques dans lesquels on peut retrouver soit des services, soit des toilettes, soit du gardiennage. Ce sont des pavillons, comme des petits pavillons de jardin.

M. GILLES POURBAIX :

C'est pour montrer qu'il ne faut pas oublier des choses.

M. PHILIPPE RAGUIN :

On peut retrouver des bancs de fontaine.

M. GILLES POURBAIX :

Dans ce cas, il aurait fallu faire un grand rectangle rouge rue Berger, car il y a bien un bâtiment.

M. PHILIPPE RAGUIN :

Ce sont les bâtiments ayant des fonctionnalités à destination du public.

M. OLIVIER PERAY :

Je suis désolé, je vais mettre les pieds dans le plat et me faire l'avocat de je ne sais quel diable.

Avec les jeux d'eau actuellement, il y a aussi des arbres. Le salon de rendez-vous est à peu près à la même hauteur que le jardin des petits. Ce serait pour déblayer totalement le terrain.

Aujourd'hui, avec le projet d'architecture retenu (le projet lauréat), pourquoi ne peut-on pas mettre le jardin d'aventure et le jardin des petits à la place des jeux d'eau et des salons de rendez-vous, dont ils occuperaient une superficie inférieure à mon sens ?

C'est le pavé dans l'eau, mais qu'on y réponde une fois pour toutes.

M. YVES CONTASSOT :

Il suffit de regarder ce qu'a dit BERGER : « Il veut qu'en sortant on ait la vue la plus dégagée sur l'ensemble de l'espace ». Ce serait totalement contradictoire avec son projet et son parti pris architectural.

Il veut que ce soit à la sortie le plus dégagé possible pour avoir le maximum de vue. C'est lui qui le dit et qui l'écrit. Il a choisi cela comme forme architecturale en fonction, y compris des traversées du jardin Est-ouest notamment, des deux allées latérales, de l'allée centrale, etc. Il le présente comme tel. Cela remettrait en cause pour Berger probablement aussi son parti pris.

Nous verrons cette partie finale à l'automne, nous aurons encore du travail là-dessus.

MME LAËTTIA MOUGENOT :

Si Élisabeth BOURGUINAT l'a interrogé sur ce point et ce n'est pas la réponse qu'il lui a donnée, mais que cela ne le gênerait pas de conserver le Jardin Lalanne à cet endroit, si la Ville lui demandait. Il faudra l'interroger plus précisément ou mieux le briefer, mais en tout cas ce n'est pas la réponse qu'il nous a donnée.

Il nous a même indiqué que pendant les travaux, puisque nous avons découvert dans le cahier des charges que les baraques de chantier pouvaient se trouver au Jardin Lalanne et au jardin des petits, il était possible de monter des palissades pour empêcher la destruction de ce jardin et la dangerosité pour les enfants. Il faudra adapter les discours.

C'était juste une précision pour dire que ce n'est pas la réponse qu'on nous a faite quand on a posé la question.

M. YVES CONTASSOT :

Je regarde ce qui est écrit !

M. GILLES POURBAIX :

Un point de plus sur le cahier des charges, nous avons découvert très tardivement dans le cahier des charges que les équipes pouvaient utiliser cette bande nord-sud où se trouvent le Jardin Lalanne, le jardin des enfants, et que cela nous avait été caché. Nous avons la désagréable impression de nous être fait avoir.

(DANS LA SALLE : De quoi parlez-vous ?)

M. GILLES POURBAIX :

Dans le cahier des charges remis aux architectes, il est indiqué qu'il pouvait utiliser cet espace pour remettre les silos à béton, les cabanes de chantier. C'est quelque chose qui a été enlevé des extraits du cahier des charges soumis à concertation. C'est une impression très désagréable.

Nous aurions dû l'avoir, car dans le cadre de la concertation, nous aurions eu des choses à dire là-dessus.

MME LAËTITIA MOUGENOT :

Cela permet de mieux comprendre aujourd'hui pourquoi n'a-t-on pas pu parler de cet espace de transition. De fait, les architectes vont pouvoir l'utiliser pour y mettre leurs cabanes de chantier, leurs camions.

(DANS LA SALLE : C'est une clé de leur phasage).

MME LAËTITIA MOUGENOT :

Nous ne l'avons pas, cela explique beaucoup de choses, beaucoup de non-réponses à des questions posées ici sur ce qui se passait à cet endroit-là.

Ce n'est pas une réponse satisfaisante, et d'ailleurs nous ne nous en satisfaisons pas.

MME CATHERINE BARBÉ, DIRECTRICE DE L'URBANISME, MAIRIE DE PARIS :

Je suis désolée, mais en tout cas, ce n'est pas du tout intentionnel. Je le dis, et nous l'avons dit lors de la dernière réunion de bouclage du cahier des charges, nous vous avons passé les pages sur lesquelles nous avons concerté qui, de mémoire, étaient à la fois les pages d'objectifs, d'orientation stratégique et d'éléments de programmes donnés aux candidats.

Nous ne vous avons pas passé les pages techniques, car il y en avait beaucoup plus et qu'elles étaient souvent très techniques : points d'appui, portance de la structure existante, etc. Ce n'était pas du tout intentionnel.

Comme nous l'avons dit, notamment lors du jury à Élisabeth BOURGUINAT qui posait la question, les propositions d'emplacements de chantier par tous les candidats d'ailleurs sont tout à fait susceptibles d'être adaptées, modifiées, organisées en fonction du chantier.

Encore une fois, le chantier ne sera probablement pas ouvert avant 2010. Donc, nous avons vraiment le temps d'y travailler. Ce qu'a dit Yves CONTASSOT est plus important, si l'on doit remplacer le jardin Lalanne, il faut surtout que ce qui le remplace fasse consensus, soit concerté et fasse l'objet d'un concours, soit ouvert avant. Nous sommes dans un calendrier qu'il faudra bien caler ensemble pour être sûr de ne pas se louper.

M. CLERGUE-DUVAL, ASSOCIATION « GLOB'HALLES » :

Je vous remercie d'avoir pris en compte nos suggestions à la fois sur le plan du contenu et de la forme, avec une solution que je trouve intéressante, en tout cas l'image que nous avons vue, est assez parlante d'intégrer le mur d'escalade dans l'architecture Chemetov existante. Cela montre bien que l'on peut finement faire avancer les choses.

J'entends qu'il y a seulement un premier jet et qu'on peut peut-être réfléchir encore autour d'un mot qui m'inspire et que je rabâche depuis quatre ans : la mixité. Il ne se décline pas seulement autour de la mixité sociale mais aussi de la mixité des usages.

De la même façon qu'on trouve que le plan est toujours un peu carré, comme le rappelait Olivier PERAY (c'est une vision), je pense qu'on a un bel exemple de verdure mis dans le bâtiment avec le projet lauréat, un peu d'urbanité dans le jardin, ce qui ne veut pas dire « construire à tout va ».

C'est le sens de l'équipement que vous venez d'installer au milieu du jardin. Je n'ai pas à me prononcer sur son esthétique, mais je lui trouve deux qualités, à la fois d'être ouvert et pas seulement aux petits enfants mais aux enfants d'âge moyen, c'est-à-dire d'avoir un éventail d'usagers assez grand, et surtout d'être au milieu, c'est-à-dire dans une convivialité de regard qui en fait un point de rendez-vous pour les jeunes.

Je trouve que cet aspect de la ville et de la consommation urbaine du jardin lui-même ne serait-ce que pour les jeunes du quartier (et les autres aussi) doit être pris en compte.

Je pense qu'il faut poursuivre la réflexion dans ce sens.

Concernant le coin nord-ouest de la prairie, il y a peut-être quelque chose à faire pour qu'il y ait un dialogue visuel, que ce qui existe en dessous soit signalé et puisse communiquer à cet endroit-là. Je ne comprends toujours pas très bien le traitement des verrières au-dessus du travellator. Il faudra voir des choses plus fines.

Sans doute cela doit-il s'améliorer comme les petits édicules en harmonie avec le projet lauréat, car il y a là effectivement au moins l'intérêt d'une écriture qui peut inspirer cette mixité visuelle en même temps qu'une mixité d'usage.

Donc, je trouve qu'on peut encore améliorer la réflexion aussi bien sur l'aspect du jardin, dans cet angle en bout de travellator que le fonctionnement de ces nouveaux mètres carrés. Je me rappelle des rappeurs qui ont trouvé leur meilleur endroit pour l'instant devant la piscine. Ils ne voulaient pas de gymnases ouverts à des horaires bizarres, mais un endroit un peu à l'abri, en dialogue, où ils ne gênent pas, où ils ont le droit de venir. Peut-être qu'il faut avoir une réflexion sur ce lieu, car c'est quand même la culture urbaine, celle de nos adolescents, nos collégiens, nos lycéens qui vont faire de l'escalade éventuellement avec des professeurs de sport. Le local devra avoir un accès fermé aux heures scolaires et avoir un usage peut-être comme un gymnase.

Il faudrait affiner cette question directement avec les professeurs de sport, afin qu'une partie soit complètement ouverte à toute heure d'ouverture du lieu (en rue et en esplanade) pour que les rappeurs puissent en profiter, et d'autres parties qui auraient des équipements de sécurité. Ni vous, ni moi ne sommes experts dans le traitement de ces choses-là, même si le concept est celui du bloc d'escalade mais ne nécessitant pas de cordes de rappel, de surveillance et d'encadrement permanent.

Dans le thème de la mixité, je regardais le plan, je trouve que quand même, puisque vous rappeliez les souhaits de M. BERGER, l'espace ouvert au sud du salon d'eau et au nord du salon de rendez-vous pourrait peut-être connaître une forme d'ouverture. Il y a peut-être une déclivité, quelque chose à voir au regard de l'amphithéâtre dans ce jardin, qu'est le plan en embrassade plutôt qu'en croissant du dispositif du Carreau de M. BERGER. Ce système pourrait dialoguer de façon assez souple puisqu'il semble qu'on s'achemine vers cette direction.

Il faut encore ensemble s'affiner sans se braquer sur des grands drapeaux, les uns avec les autres. Si l'on continue dans le choix du projet lauréat et le climat de ce que vous nous proposez ce soir, et ce que vous nous dites, étant assez d'accord sur la vie, le bruit naturel, je plaide plutôt pour que cela vive, que cela raffûte.

Pour moi, le plus bel endroit se situe au pied de la terrasse Aragon. Je vous rappelle ma demande d'une allée Aragon, voire Elsa Triolet également.

Quand je vois l'herbe râpée donc utilisée, car les enfants y ont joué, je trouve que c'est le plus bel espace naturel. Donc, je souhaite qu'il y ait des endroits où vos deux grandes prairies soient râpées, fut-ce par des joueurs sauvages. Encore une fois, et je l'ai souvent dit, la plus grande utilisation faite est souvent une utilisation sauvage, mais encadrée, urbaine, civilisée.

M. YVES CONTASSOT :

Ou partagée.

M. ARON MIZRAHI, Syndic 51-53 rue St Sauveur :

Je prévois que ce jardin sera très beau par rapport à celui existant, où l'on trouve de nombreux endroits inaccessibles. Actuellement, c'est un endroit très morcelé avec de nombreux endroits interdits.

Ce projet de grandes prairies sera la solution qui va éclairer et élargir le jardin visuellement. Ce sera peut-être un effet d'optique, mais effectivement ce sera très vaste et très aéré. Le fait de regrouper tous les enclos pour les jeux d'enfants est une très bonne idée aussi, surtout pour leur sécurité, cela permettra de mieux sérier tous les problèmes.

Toutes les modifications qui sont intervenues prouvent qu'il y a eu concertation, contrairement à ce que l'on peut entendre, et des modifications ont répondu aux souhaits exprimés.

J'émettrai une suggestion, je ne comprends pas pour quelle raison on ne pourrait pas garder soit intégralement, soit en la rétrécissant un peu la Place René Cassin. Il y a de la place pour la faire à cet endroit.

M. JEAN-MARC FRITZ :

Je vais vous montrer sur le dessin où arrive cette place.

M. ARON MIZRAHI :

Ah non.

(Discussion entre les participants hors micro)

M. ARON MIZRAHI :

Pour quelle raison ne le voit-on pas bien aussi clairement ?

M. JEAN-MARC FRITZ :

C'est la grande maquette qui était tout au fond dans les locaux de la SEURA.

M. ARON MIZRAHI :

Sinon, je maintiens que ce projet est très excitant et il sera vraiment très beau.

MME. LAETITIA MOUGENOT :

Je voudrais rebondir sur les propos de M. CLERGUE-DUVAL. Si j'ai bien compris, vous vous félicitez de la pelouse à côté du jardin, du petit train. Non ? Autant pour moi. De quelle pelouse s'agit-il ?

M. CLERGUE-DUVAL :

Cela m'étonnerait que j'ai prononcé le mot « pelouse ». J'ai parlé du plein milieu, de l'espace au sud des jeux d'eau et au nord du salon, c'est-à-dire la partie Est du jardin.

MME. LAETITIA MOUGENOT :

Autant pour moi.

M. CLERGUE-DUVAL :

En fonction de ce que je viens de découvrir du projet BERGER, le lieu d'un dialogue est à mener.

Le principal regret que j'ai par rapport à ce plan, même s'il n'y a pas de grands gestes ou de grands mercis, nous l'avons par palier (et je suis d'accord avec les propos tenus par M. MIZRAHI, des progrès ont été composés de petits pas, et c'est sans doute le propre d'une concertation) le jardin des petits et des tout-petits fait un peu carré. Le triangle existe, on devrait pouvoir adoucir légèrement les choses sans revenir sur l'implantation que vous proposez.

La partie nord-ouest pourrait dialoguer avec le sous-sol. On aura besoin de voir comment réagit cette dalle, car de toute façon on ne le voit pas concrètement. A-t-on le droit de marcher dessus ou pas ?

Peut-on faire sur cette dalle un emplacement de basket translucide ?

M. YVES CONTASSOT :

Je pense que c'est trop petit. Avez-vous la taille des plaques de verre ?

M. JEAN-MARC FRITZ :

10 x 12 à peu près, cela fait 120 m².

MME LAETITIA MOUGENOT :

Je souhaitais parler de la pelouse des petits actuellement à côté du jardin du petit train. J'ai reçu de nombreux messages ces derniers temps à propos de cette pelouse. Une prairie, c'est très joli mais on aura toujours une population qui fume et qui y accède avec des cannettes de bière. Donc, on ne veut pas mettre les enfants là pour pique-niquer.

Je me demandais si dans les espaces qui sont en bordure de la rue Rambuteau (en haut), on ne pouvait pas en conserver un (peut-être même le bosquet à côté de l'embranchement ou l'autre face au restaurant) qui serait réservé aux familles, comme celui que l'on a actuellement où l'on vient d'installer le nouveau jeu. Il pourrait servir d'espace de pique-nique avec les tout-petits.

J'y étais encore ce week-end, il est vrai qu'il y a encore beaucoup de mégots dans la pelouse. Je ne suis pas sûre que ce soit différent dans la prairie.

M. YVES CONTASSOT :

J'entends bien ce que vous dites, mais la difficulté est que la lisière en haut est assez inclinée, et ce n'est quand même pas d'un grand confort.

Se pose aussi la question de fermeture supplémentaire. Plus vous allez cloisonner, plus vous allez fragiliser et plus vous retrouverez cette logique de segmentation contestée précédemment.

MME LAETITIA MOUGENOT :

L'espace entre la Porte du Jour est déjà segmenté par nature.

M. PHILIPPE RAGUIN :

On a ici les terrasses de restaurant et c'est le mégot qui vole, et la voie pompiers ici pour permettre l'accès à la caserne. Ce n'est pas un endroit idéal pour installer les tout-petits. Et là, il y a aussi une brasserie.

Cela peut faire partie du cahier des charges de demander aux concepteurs de réserver 2 ou 3 modules de pelouse. On est dans des « espaces clos » où il est plus facile de contrôler l'incivisme.

M. JEAN-MARC FRITZ :

D'autant qu'on a augmenté ces surfaces de 200 m², on est passé à 3 870 m². Dans cet espace, le concepteur peut très bien prévoir des parties en pelouse pour les petits qui ne seraient pas des jeux.

M. YVES CONTASSOT :

Bonne suggestion qui sera retenue.

M. ALEXANDRE MAHFOUZ, « COLLECTIF LES HALLES » :

Il y a un endroit dans le jardin où un puits de lumière descend dans l'allée cinéma. Le maintenez-vous ou le supprimez-vous ?

M. JEAN-MARC FRITZ :

Nous le maintenons et nous le mettons à plat pour pouvoir passer dessus.

M. ALEXANDRE MAHFOUZ :

Nous maintenons dans le cahier des charges que le chantier soit bien à l'intérieur du jardin et non dans les rues.

MME FRANÇOISE THOMAS, Association « Vivre dans le quartier des Halles – Montorgueil – Montmartre – St Eustache » :

Lorsque tout cela sera en place, que sera-t-il mis en place pour l'entretien de cette grande prairie, que je ne conteste absolument pas, ce n'est pas mon propos ?

Avec le vent, le potentiel que vous attendez, que sera-t-il mis en place pour le nettoyage, pour les poubelles, pour la discipline (malgré tout, on est bien obligé d'y penser) ? Ceci afin de ne pas voir tous les matins les agents des parcs et jardins avec des pincettes ramasser toutes les incivilités. Là-dessus, la France est très en retard, et notamment ce que j'en vois aux Halles. Je vous rappelle que les corneilles s'adonnent aussi à percer les sacs poubelles.

Je n'ai rien contre une grande prairie, mais j'espère qu'il y aura un effectif de surveillance, qui coûtera à la Ville (gardes-champêtres ou autres agents), faisant que le soir ce ne soit pas un dépotoir, surtout si vous y attendez beaucoup de monde. La réussite de votre jardin, à part sur papier, où tout est parfait, c'est quand même ce qui passe dans la réalité, plus le vent et autres.

Vous m'avez dit que vous étudiez d'autres formules que les sacs. Les corneilles sont plus fortes que n'importe quoi.

Ce n'est pas le 31 décembre qu'il y aura des papiers, mais sitôt qu'il y a un rayon de soleil. Il faudra avoir une flexibilité du personnel et un passage plus fréquent que celui du samedi et du dimanche quand les poubelles sont pleines à ras bord, voire même déposées et remplacées, mais celles-ci restant au pied. Honnêtement, ce n'est pas très flatteur pour un beau jardin et pour ce qu'il va coûter.

C'est très en avant et cela fait partie des choses quasiment obligatoires pour que ce jardin réussisse et présente un avantage dans tout son changement.

M. YVES CONTASSOT :

D'abord, je voudrais rappeler que rien ne coûte jamais un centime à la Ville, mais aux Parisiennes et aux Parisiens.

En disant que la Ville doit mettre les moyens, cela veut dire que les Parisiennes et les Parisiens paient un peu plus. La Ville n'a pas de l'argent qui tombe du ciel. Nous faisons en permanence des arbitrages parmi les sommes collectées dans nos poches respectives entre des priorités différentes.

Sur la question du nettoyage et de la propreté dans les jardins, vous avez raison, nous sommes en pleine discussion avec les personnels et leurs représentants. Nous ne sommes pas globalement satisfaits de l'organisation actuelle, notamment les week-ends, où il y a la plus forte fréquentation.

Nous avons eu une discussion assez serrée la semaine dernière pour changer cette organisation et faire en sorte qu'on ait davantage de personnes pour l'entretien, notamment les week-ends.

En même temps, et nous avons peut-être une faiblesse par rapport à d'autres, nous ne sommes pas dans la logique d'imposer des conditions de travail. Nous discutons, car des agents ont des organisations sociales aussi, des vies de famille. Les faire travailler tous les week-ends ou un week-end sur deux n'est pas neutre. Cela nous préoccupe de respecter des rythmes sociaux afin qu'ils continuent à voir leur famille, leurs amis, etc. Nous essayons de trouver un équilibre entre les besoins du service public, incontestables, non négociables et une organisation sociale et des conditions de travail correctes par rapport à d'autres modes d'organisation.

Nous avons mis en place y compris des rythmes différenciés été/hiver pour ceux qui le souhaitent. Je l'ai dit, et je trouve qu'il n'y en a pas assez. Seulement 5 % du personnel ont accepté cette organisation et je souhaitais que nous ayons un débat sur cette question à la rentrée.

Aujourd'hui, c'est à peu près mûr dans l'esprit des personnels sur le fait qu'il faille absolument avancer sur cette question. Cela ne veut pas dire une flexibilité, ce mot ne me plaît pas, ce ne sont pas les êtres humains qui doivent être flexibles, mais il faut plus d'organisation coordonnée par rapport aux usagers.

L'hiver, il y a peu d'usagers dans les parcs et jardins. Et pourtant, la durée du travail de tous les personnels est la même. En revanche, l'été on a un accroissement de la fréquentation considérable. Il y a quelques vacataires saisonniers de plus, mais marginalement. En même temps, il y a des gens qui partent en congés aussi l'été. Ce qui est normal quand on est salarié, même si l'on est gardien de square ou ouvrier d'entretien. Ces emplois supplémentaires ne font que compenser les agents en congés.

Donc, nous avons un déficit d'organisation. Nous voulons avancer sur cette question, mais en négociant sans passer en force. C'est toujours beaucoup plus long, mais cela nous semble préférable plutôt que se retrouver avec des logiques de sabotage, d'affrontement ou de coulage consistant à faire semblant et à ne pas faire en réalité. Nous préférons avoir l'adhésion des personnels sur ces questions, mais c'est une vraie question.

Sur les sacs, j'ai déjà eu l'occasion de dire qu'un concours a été lancé pour avoir de nouvelles corbeilles. C'est en cours d'expérimentation, de tests y compris auprès de la Préfecture de Police pour qu'ils soient compatibles avec nos règles « Vigipirate ». C'est ce qui s'est passé il y a quelques jours à Londres ne nous facilite pas la tâche. Il faut en avoir conscience, c'est compliqué.

UN INTERVENANT :

Et les corbeilles ?

M. YVES CONTASSOT :

Cela fait deux ans qu'on est dessus. Vous avez raison, c'est corbeille contre corneille, et il n'y a pas de prédateur des corbeilles.

MME FRANÇOISE THOMAS :

La prolifération de l'alimentation à emporter me surprend. D'abord, les règlements des parcs et jardins stipulent qu'il ne doit pas y avoir d'alcool. On peut dire que ce n'est pas respecté, car l'alcool commence très bas par la bière et beaucoup de choses. On peut estimer qu'il n'est pas possible de surveiller tout cela.

Par contre, pour la première fois, j'ai vu dans le Jardin des Halles (ce que l'on voit facilement au Brésil) la récupération des cannettes. J'ai vu des SDF commencer à récupérer les cannettes. C'est peut-être introduire une notion esthétique d'une sorte de tri sélectif où certains peuvent profiter d'une récupération de cannettes. Ce sont ceux qui récupèrent les cannettes qui sortent tout des poubelles. Visiblement, un commerce doit exister ou une indemnisation.

Je n'ai pas encore compris que l'on n'impose pas une taxe aux fast Food qui revienne à l'entretien, même si les gens n'aiment pas les taxes, mais je serai assez d'accord que ceux à qui profitent les commerces de bouche à emporter paient les frais. Nous pâtissons tous de ces papiers jetés, de ces cannettes déposées, de tout cela. Si l'argent leur revient en profit, je ne trouve pas anormal qu'ils contribuent à l'environnement. C'est à étudier.

M. YVES CONTASSOT :

C'est plus qu'étudié, cela fait six ans qu'on a mis en œuvre une règle qui existe de verbalisation des marchands de vente à apporter, dès lors qu'on trouve des emballages sur l'espace public dans un rayon à moins de 100 m du lieu de vente.

Je peux vous dire qu'il y a eu un certain nombre de procès-verbaux.

(DANS LA SALLE : réaction sur le rayon de 100 m)

M. YVES CONTASSOT :

C'est la réglementation, au-delà, on n'a pas le droit de verbaliser. A 183 € par emballage, cela fait cher. D'autant plus qu'on est allé y compris chez eux pour vérifier que tous leurs emballages étaient marqués avec le nom de l'entreprise qui vend.

S'il s'agit de « McDo Les Halles », il doit y avoir le cachet « McDo Les Halles » sur les emballages pour qu'on puisse les identifier si on les retrouve sur l'espace public.

Cette démarche a été mise en œuvre par campagnes, on ne le fait pas tout le temps et en permanence, car on ne va pas toujours être sur le dos de tout le monde. En ce moment, il y a un peu de relâchement et il y en a eu beaucoup au cours de la période écoulée, comme dans tous les domaines en cas d'élection présidentielle, car les gens attendent l'amnistie.

Ce genre de contraventions étant jusqu'à une période récente amnistiable ; ainsi, les gens s'en moquent complètement.

Le Président de la République a annoncé qu'il n'y aurait pas d'amnistie, et nous attendons le projet de loi. Je souhaite que sur ce genre de contravention, il n'y ait pas d'amnistie, autrement c'est le puits sans fond.

Nous continuons cette action, s'il faut ramener des opérations un peu « coup de poing » sur le quartier, je n'y vois que des avantages. Par ailleurs, la TVA est différenciée selon que c'est consommé sur place ou à emporter, c'est imposé par l'État, nous n'y pouvons rien et nous constatons. Vous connaissez la bagarre des restaurateurs pour avoir une TVA unifiée à 5,5 %, et l'Europe a refusé. Il y a donc toujours cette différenciation.

Dernier élément, il y a eu une dérogation pour l'ensemble des commerces de bouche dans un précédent mandat, qui ne paie pas la redevance spéciale de d'enlèvement des ordures ménagères. Je n'ai pas réussi à ce qu'on la rétablisse, ce que je regrette.

M. GILLES POURBAIX :

Je suis sur la Fontaine des Innocents. Tous les jours, il doit y avoir au moins une centaine d'emballages McDo, Pizza Hut, KFC, soit environ 40.000 € à 50.000 € par jour à gagner.

M. YVES CONTASSOT :

Hélas, cela ne va pas dans les caisses de la Ville.

M. GILLES POURBAIX :

Non, mais il y a quelque chose à faire.

M. YVES CONTASSOT :

Dans toutes ces contraventions, il n'y a pas un centime pour la Ville, tout va à l'État.

M. GILLES POURBAIX :

La terrasse du McDo Berger, c'est l'ensemble de la fontaine des Innocents plus le jardin.

M. YVES CONTASSOT :

Je suis d'accord, c'est insupportable.

M. GILLES POURBAIX :

Le jour où rue Berger à la place d'un ou deux grands restaurants, on aura un Burger King ou McDo, le jardin sera dévasté.

Des systèmes permettent, si des commerces ne respectent pas la réglementation, de faire intervenir le laboratoire central de la Préfecture de Police de Paris. Il existe un mécanisme sur les nuisances, pouvant aller jusqu'à la fermeture administrative, avec toute une gradation d'avertissements, etc. Nous le faisons, et régulièrement des commerces ferment.

En ce moment, je suis sur deux commerces, un qui a déjà fermé et l'autre qui est en cours de fermeture. Il n'y a pas de raison, la loi doit être appliquée.

M. THIERRY LE ROY, GARANT DE LA CONCERTATION :

On s'éloigne un peu du jardin, mais pourquoi pas.

M. YVES CONTASSOT :

Ce sont les modes de vie, certes ce ne sont pas les jeux.

M. THIERRY LE ROY :

Je voulais juste dire quelques mots avant de nous séparer. C'est la dernière réunion avant les vacances estivales. Quelques mots sur la rentrée, en partant de la remarque faite par Olivier PERAY qui me paraît assez juste et vérifiée aujourd'hui même.

Sur le jardin, sur lequel on a constaté des désaccords, soit sur la conception d'ensemble, soit sur la compatibilité entre le projet de jardin, tel qu'on en discute et le bâtiment retenu dans le concours, il existe des avis différents et chacun d'entre nous s'est exprimé ici ou ailleurs.

En même temps, ce n'est pas une raison, car il y a ces désaccords de ne pas continuer à discuter des points que l'on n'a pas suffisamment creusés et qu'il est nécessaire d'aborder, comme nous l'avons fait aujourd'hui sur la localisation et les surfaces dédiées aux jeux d'enfants.

Il y a encore sur le jardin un certain nombre de sujets comme ceux-là. Ceux que vous avez annoncés au début : que tire-t-on comme conséquences du résultat du concours ?

Il y a aussi quelques sujets qu'on a laissés en route. Je me rappelle qu'on devait se réunir en mars sur les problèmes de l'eau et du végétal, qui ont été rappelés par un certain nombre de participants à cette concertation. Il faudra trouver l'occasion de le faire.

Compte tenu de tout cela, à la rentrée, il faudra se soucier dans cette concertation de l'expression qui se poursuit sur les points de désaccord qu'ils ne se fassent pas uniquement à l'extérieur dans des réunions, des supports ou des organes pour s'exprimer.

Il serait très utile qu'on fasse en septembre, même si on l'a dit très souvent, une réunion formelle de notre comité permanent de concertation. J'y vois beaucoup d'avantages, cela a été réclamé. Il faut au moins une fois par an avoir cette réunion, et il faudrait la fixer.

J'y vois deux avantages, d'une part nous ferons le point de ce qui a été fait et de ce qui reste à faire. Il y a encore des sujets à aborder, qu'on n'a pas vraiment abordés, et je pense à la programmation en dehors du bâtiment, objet du concours. Il faut aussi regarder d'autres choses et annoncer comment les aborder.

Il faut que ce soit aussi l'occasion pour ceux qui n'ont pas pu ou voulu le faire dans nos réunions techniques sur le jardin de refaire le point sur les sujets de désaccord. Il y a un lieu d'expression pour cela, et le comité permanent peut être ce lieu.

En même temps, on doit pouvoir faire les réunions de travail sur les sujets, qui dépendent ou non des points de désaccord, de la concertation nécessaire comme nous l'avons fait aujourd'hui.

Je pense qu'il faut mener ces deux choses parallèlement.

La concertation ne va pas arriver à son terme fin septembre ou début octobre. Le Maire a annoncé que le bâtiment serait livré fin 2012. Pendant tout ce temps, on aura des sujets, par exemple le phasage du chantier.

J'ai entendu la demande exprimée par plusieurs d'entre vous qu'on ne s'arrête pas du fait de la campagne municipale, et je voudrais préciser les choses.

Si tout le monde en est d'accord, rien n'empêche d'avoir des réunions techniques sur tel ou tel sujet jusqu'à la veille des municipales dans ce cercle, fort peu médiatique, cela ne pèse pas sur les municipales. Je ne prends pas en compte la question de savoir si cela compte dans les financements des campagnes électorales.

En revanche, il n'est pas inutile que chacun ici soit conscient qu'à un moment donné, avant les municipales, la ville sera amenée à présenter ce qu'est son projet en l'état. C'est ainsi que je comprends l'accord qui lui a été donné, me semble-t-il, pour organiser une réunion publique entre septembre et octobre, vraisemblablement animée par le maire de la Ville.

Après, ce qui aura été dit et le comité permanent de concertation, la Ville annoncera la couleur sur ce qu'elle aura envie et ce qu'elle sera capable de décider à ce stade, qui n'est pas le stade ultime du projet, mais un stade qui vaut ponctuation importante dans notre concertation.

Autrement dit, ce n'est pas tout à fait la même chose de discuter en vue de prises de position faites par la Ville au début de la campagne des Municipales en vérité (et qui auront ce sens) qui seront un moment important de ponctuation de la concertation, puis de continuer à concerter ensuite sur des sujets qu'il faudra bien traiter.

Je voulais seulement attirer votre attention là-dessus. Si cela se passe, comme je viens de le dire, et que l'on ait un comité permanent de concertation en septembre et une réunion publique en octobre, où la ville exposera la conception qu'elle a retenue à ce stade du projet d'ensemble, pas seulement le bâtiment, ni le jardin mais aussi le reste avec des zones inconnues résiduelles, avec une idée assez claire de ce qu'elle a envie de faire dans le mandat suivant, nous devons en être conscients dans notre concertation.

Il y a ce que l'on peut utilement se dire dans notre concertation avant et ce que l'on pourra dire après, et ce n'est pas exactement du même ordre. Autrement dit, on peut avoir des réunions techniques après, mais ce moment-là est, dans mon esprit, assez important pas seulement pour la campagne des Municipales mais aussi pour notre concertation.

Je ne sais pas si c'est clair et nous en parlerons techniquement dans la réunion de Bureau que nous avons la semaine prochaine pour essayer de mettre tout cela en harmonie. Mais, je voulais le dire aujourd'hui.

M. YVES CONTASSOT :

D'ailleurs, plusieurs réponses ont déjà été apportées par le Maire de Paris, y compris sur la réunion publique, sur la réunion du Comité Permanent de la Concertation, même si les dates ne sont pas encore définitives.

En tout cas, les ordres de grandeur indiqués (septembre ou octobre) font partie de ce qui est acté. Il n'y a pas de problème là-dessus.

MME DOMINIQUE GOY BLANQUET :

A l'université, ils ont installé des machines pour récupérer des gobelets en échange d'une pièce de 10 centimes. Depuis, il n'y a plus un gobelet qui traîne nulle part.

M. YVES CONTASSOT :

On n'a pas le droit de faire ce que l'on veut sur l'espace public. Je vous rappelle qu'il y a des règles de droit.

MME DOMINIQUE GOY BLANQUET :

Il faudrait indiquer aux commerçants qu'il y a un système de consigne.

M. YVES CONTASSOT :

La récupération des cannettes en alu rapporte de l'argent. Elles sont recyclables indéfiniment. Des gens ont compris qu'ils pouvaient alimenter des circuits parallèles. Le SIVCOM gère pour l'ensemble des collectivités locales d'Île-de-France ou presque et revend ce qui est collecté à des sociétés qui refondent l'aluminium. On revend le papier, les cartons, les bouteilles en plastique, etc. Tout cela est revendu et vient en déduction du prix de la collecte, sinon cela coûterait beaucoup plus cher. Certains ont bien compris le système. De même que sur les marchés, des gens récupèrent les cageots en bon état.

Ce sont les mêmes raisons globalement que ceux qui sur les chantiers vont voler les fils de cuivre, les fils électriques pour les revendre. Cela fait partie de l'économie souterraine.

MME LAËTITIA MOUGENOT :

Pour revenir au sujet, j'aimerais qu'on m'explique la logique du travellator. Je ne comprends pas pourquoi cela doit forcément passer sous les verrières. Je pensais plus intéressants de mettre les activités que vous proposez sous les verrières, et éventuellement le passage hors verrières.

Quand on est sur un tapis roulant, je ne vois pas l'intérêt de voir le ciel. Quand on est en train de grimper, si l'on imagine un espace d'escalade, c'est plus intéressant de voir le ciel.

Pourquoi ce choix du travellator sous les verrières ? Y a-t-il une raison objective ou pas ?

M. JEAN-MARC FRITZ :

Les travellators ne prennent pas la totalité de l'emprise. Il y a une partie supérieure, des travellators, des escaliers latéraux s'il y avait une panne sur l'un de ces éléments. Une partie basse est assez longue.

Il nous a paru intéressant d'amener la lumière dans le forum. Actuellement, la lumière arrive très latéralement, par des espaces de parois complètement à l'ombre sur ces parties.

On est déjà rentré une première fois par cet accès, qui se trouve à l'accès de la Porte du Jour, déplacé, dans le souterrain. Donc, on a un premier espace un peu en tunnel.

En revenant ici, on se retrouve sous les lumières. On descend très largement sous une lumière naturelle, et éventuellement sous le soleil le long de la façade de la piscine. La relation qui nous paraît intéressante est de passer entre deux espaces ludiques, c'est-à-dire avoir d'un côté la piscine (voir l'eau et les baigneurs) et les espaces de jeux.

On est vraiment dans un espace qui ne sera plus assimilé à un espace souterrain, mais un espace sous le ciel. Cela nous semble plus intéressant, plutôt que d'amener de la lumière sur les jeux qui pourraient plutôt gêner les enfants ou les adolescents qui joueraient dans cet espace, que ce soit les murs d'escalade, les espaces à grimper ou les autres programmes qui pourraient être proposés en collaboration avec la DAJ.

Il me semble plus pertinent de diminuer cette impression de souterrain. En fait, c'est que nous avons voulu faire sur l'ensemble du Forum des Halles. La tendance, et tout ce que l'on pousse, consiste à faire en sorte qu'il y ait plus de lumière naturelle dans les sous-sols, et donc de diminuer cette impression un peu stressante de descente des souterrains. Là, le ciel, le soleil, la lumière sont toujours présents et d'une manière plus importante. Le fait de passer entre les deux espaces me paraît plus intéressant.

MME LAËTITIA MOUGENOT :

Personnellement, je ne partage pas cette idée. Je trouve plus intéressant lorsqu'on peut se poser sous les verrières, soit pour faire de l'escalade ou autre chose. J'ai notamment proposé dans un papier que je vous ai transmis que toutes les nourrices qui traînent actuellement dans le forum puissent éventuellement traîner là, car on ne peut pas les empêcher d'y descendre (c'est une parenthèse).

De plus, la Porte du Jour n'est pas forcément...

(DANS LA SALLE : quel est ce problème de nourrice ?)

MME LAËTITIA MOUGENOT :

Quand il pleut ou s'il ne fait pas beau, les nourrices du quartier sont dans le Forum. En tant que mère de famille, cela me pose un vrai problème.

Que ce soit pour mettre l'escalade ou autre chose, il me semble plus intéressant de pouvoir se poser que de passer sous la lumière du jour, surtout sur une entrée qui est la Porte du Jour. Cette entrée ne sert globalement que pour aller au cinéma et à la piscine. Ce n'était pas une entrée qui fonctionnait beaucoup.

M. YVES CONTASSOT :

Tous les gens qui travaillent de l'autre côté, si le temps le permet, passent par là pour récupérer le métro. C'est le cheminement abrité et l'hiver ils passent tous par là.

MME LAËTITIA MOUGENOT : L'hiver, il pleuvra et ils ne profiteront même pas des verrières. Ce choix est-il arbitré ?

M. YVES CONTASSOT :

Non, car c'était ma première suggestion à l'issue de la dernière réunion à cette demande. J'ai demandé à l'équipe SEURA d'étudier la possibilité de mettre un mur d'escalade ou équivalent à cet endroit-là. Simplement, nous avons constaté une difficulté.

Si on le fait à cet endroit, on obture en grande partie la lumière vers la piscine. Soit on le fait uniquement sur les deux extrémités de la serre, et cela réduit considérablement ; soit on le veut aussi le long du mur de la piscine et dans ce cas, cela mange énormément de lumière si l'on veut monter à 7 ou 8 m. C'est pourquoi l'équipe SEURA fait la proposition de le mettre de l'autre côté, car c'était plus aménageable en termes de diversité de lieu et d'activité.

Sinon, il y a moins de possibilités de faire des aménagements. C'est plus long et on peut en faire beaucoup plus. Nous pouvons regarder à nouveau. A priori, c'est compliqué de faire des équipements à cet endroit-là ; soit c'est purement passager (des gens traversent et il n'y a rien) et les équipements pour les enfants n'existent pas (et c'est dommage) ; soit on veut des équipements pour ados, c'est nettement plus facile et cohérent de les faire à cet endroit.

C'est un choix qui va au-delà de la localisation. Cela structure la nature des équipements et des activités.

J'avais eu la même réaction que vous.

M. THIERRY LE ROY :

Qui est l'inventeur du mot « travellator » ? Jean-Marc FRITZ ou Philippe RAGUIN ?

M. JEAN-MARC FRITZ :

C'est un produit du commerce, ce nom est déposé.

M. YVES CONTASSOT :

C'est ce que vous avez depuis fort longtemps à Roissy et qui vous permet de passer dans le terminal N°1.

M. JEAN-MARC FRITZ :

A côté du Stade du France, Leroy Merlin en a installé.

DANS LA SALLE :

Techniquement, il y aura des élévateurs à la Porte du Jour.

M. JEAN-MARC FRITZ :

C'est une autre question.

L'accès des personnes handicapées dans cette partie ouest du Forum a été abordé en réunion de concertation. Ce n'est pas impossible, mais malheureusement ces parcours ne pourront pas être communs avec les personnes valides, car on a une succession de paliers.

A la différence de ce que l'on peut faire sur la partie de l'ancien Forum, où l'on a des aplombs et c'est très facile, là on a proposé la mise en place d'ascenseurs à des emplacements où il y en a déjà. Actuellement, les personnes handicapées peuvent descendre dans le nouveau Forum en prenant la rampe circulaire, qui se trouve autour de la pelouse.

C'est ce genre de solutions qu'on va développer, mais le problème est qu'on ne sait pas gérer les paliers successifs avec un ascenseur. Il faut descendre du niveau supérieur au niveau intermédiaire et au niveau le plus bas.

UN INTERVENANT :

C'est pourquoi je ne voyais pas l'intérêt du travellator en pente où les gens pouvaient peut-être marcher. Il y a 50 m.

M. JEAN-MARC FRITZ :

On a gardé sous cette coupe la possibilité de descendre par des emmarchements d'escaliers traditionnels.

M. YVES CONTASSOT :

Cette partie n'est pas figée, donc ne la prenons pas comme quelque chose de définitif. L'idée est de travailler sur la localisation d'espaces de jeux à cet endroit-là avec des fonctionnalités annoncées plutôt pour des ados et avec des activités si possible un peu multiples, dont des murs d'escalade. Tout cela n'est pas complètement gravé dans le marbre, loin de là. Il y a encore du travail technique.

UNE INTERVENANTE :

A-t-on interrogé les usagers de la piscine pour savoir s'ils ont forcément envie d'être vus par les gens sur les travellators ?

M. YVES CONTASSOT :

Aujourd'hui, ils ont les mêmes, mais sur les marches.

L'INTERVENANTE PRÉCÉDENTE :

On ne voit pas car il y a les serres.

M. YVES CONTASSOT :

On voit très bien.

L'INTERVENANTE PRÉCÉDENTE :

Non.

M. YVES CONTASSOT :

Vous n'avez pas vu le nombre de voyeurs assis ?

L'INTERVENANTE PRÉCÉDENTE :

C'est justement le problème qui se pose.

M. YVES CONTASSOT :

Justement, en travellators, ils ne pourront pas s'arrêter.

L'INTERVENANTE PRÉCÉDENTE :

Le plus simple ne serait-il pas de ne pas regarder les gens qui nagent dans la piscine ?

M. YVES CONTASSOT :

Il n'est pas question de supprimer la lumière venant de la piscine.

L'INTERVENANTE PRÉCÉDENTE :

Non, mais à hauteur d'homme !

M. JEAN-MARC FRITZ :

C'est pour cela qu'on a mis en place le parcours en escalier de l'autre côté. On peut essayer de parer à toutes les situations. Par exemple, à Aquaboulevard, des parcours sont au-dessus de l'eau, et c'est extrêmement plaisant de voir une situation inhabituelle. C'est le mélange de vie.

UN INTERVENANT :

J'ai deux questions à poser et une remarque aux propos de Mme MOUGENOT. Elle a abordé le problème des nourrices qui ont des enfants et qui doivent s'abriter en cas de pluie ou mauvais temps.

Il a été évoqué à plusieurs reprises ce besoin d'un (ou des) abri(s). On ne l'a pas vu sur le dessin, mais c'est important, que ce soit le kiosque à musique ou autre.

M. YVES CONTASSOT :

Cela va au-delà, l'idée est de regarder dans la partie forum chez BERGER s'il n'y a pas des endroits qu'on pourrait aménager un peu mieux, car un kiosque ouvert à tout vent en milieu du jardin, ce n'est pas le plus génial avec des tout-petits.

L'INTERVENANT PRÉCÉDENT :

Il faudrait un véritable abri.

M. YVES CONTASSOT :

C'est peut-être dans la partie forum qu'il faut travailler sur un lieu qui permettrait d'avoir...

L'INTERVENANT PRÉCÉDENT :

Ce serait utile pour toutes sortes de gens.

Ma première question concerne les plantes actuellement référencées dans différents endroits. Leur conservation sera-t-elle assurée ? Seront-elles éventuellement déplacées ?

M. JEAN-MARC FRITZ :

Si elles présentent un intérêt botanique ou un intérêt plastique, et qu'elles sont transportables, que techniquement on puisse remettre en œuvre tout un dispositif pour conditionner le système racinaire, nous le ferons. Il n'y a pas de souci.

A Bercy, j'avais récupéré à l'époque des pieds mères de très gros arbustes, car l'équivalent était introuvable dans le commerce et qu'ils allaient partir à la casse. On a les a conditionnés 18 mois avant et ils sont toujours de ce monde.

A priori, oui, s'ils présentent un intérêt plastique ou botanique, il n'y a pas de souci. Naturellement, si techniquement le système racinaire est récupérable.

L'INTERVENANT PRÉCÉDENT :

Avez-vous déjà des idées sur la manière dont vous organiserez le dessin du futur jardin d'aventure ? Je suis arrivé en retard !

M. YVES CONTASSOT :

L'idée est plutôt de faire un concours, mais ce n'est pas définitif et cela mérite encore quelques discussions entre nous. Il ne porterait peut-être pas uniquement sur le jardin d'aventure, mais sur l'ensemble des espaces de jeux

afin qu'il y ait une cohérence, à savoir une sorte d'écriture commune, même si la nature des jeux sera extrêmement différente.

Les décisions seront prises dans les prochaines semaines pour qu'on regarde y compris le rétro planning du démarrage des travaux. C'est ainsi que l'on doit tout remonter.

UN INTERVENANT :

Il n'y aura pas le résultat du concours avant 2008.

M. YVES CONTASSOT :

Cela me paraît peu probable avant la fin de l'année.

M. GILLES POURBAIX :

Je voudrais juste faire une suggestion pour la réunion de septembre. Elle est censée couvrir uniquement ce que l'on appelle l'interface. J'aimerais vraiment qu'on mette aussi la Place René Cassin à l'ordre du jour de cette réunion, car les deux sont liés.

Le projet BERGER-ANZIUTTI que l'on a découvert fait rentrer le jardin, la verdure sous la canopée. Cela semble exclure une partie minéralisée juste devant le Forum côté Jardin. Cette place René CASSIN qu'on nous a promise peut-être devant est obligatoirement minéralisée et cela ne semble pas très bien aller. Je ne vais pas tout développer maintenant, mais c'est vraiment important de mettre la Place René Cassin à l'ordre du jour de cette même réunion.

Nous rappelons ce qu'a dit Olivier PERAY, avec lequel nous sommes en complet accord.

M. THIERRY LE ROY :

Peut-être est-ce secret et Catherine ne va peut-être pas être d'accord, j'ai appris que nous allions perdre le concours de Véronique FRADON. Je voulais qu'elle soit remerciée au nom de la concertation car on lui doit énormément. Elle quitte le projet.

Véronique FRADON était une des chevilles ouvrières avec François de nos réunions.

MME CATHERINE BARBÉ :

On ne l'a pas écœurée, elle a simplement besoin de changer de Direction pour pouvoir poursuivre sa carrière normalement et ne pas être pénalisée, car elle serait trop longtemps à la Direction de l'Urbanisme. Elle va à la Direction de l'Architecture et va s'occuper d'un autre grand projet urbain « la reconstruction du stade Jean Bouin ». Elle aura aussi du travail, on lui a promis une concertation beaucoup plus difficile qu'aux Halles. Elle sera remplacée dans le courant du mois de juillet.

M. Yves CONTASSOT : Merci et bonnes vacances à celles et ceux qui vont en prendre.